

M. Jelinek: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai toujours cru qu'une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement s'adressait au Parlement et non à un ministre. Peut-il affirmer à la Chambre qu'on transmettra aux gouvernements de Roumanie et de Tchécoslovaquie un message semblable à celui qu'on a envoyé au gouvernement soviétique?

● (1500)

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si le député veut être certain que nous manifesterons notre désapprobation, comme ce fut le cas à l'occasion de la motion présentée mardi—plutôt lundi—par le député d'Eglinton (M. Sharp), qu'il se rassure. Mais je lui rappelle également la démarche parlementaire beaucoup plus habile du député d'Eglinton, qu'il aurait peut-être intérêt à imiter.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puisque c'est aujourd'hui jeudi, j'invoque le Règlement pour demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous faire part de ses projets pour aujourd'hui et demain. Je lui demande également s'il va réserver le mercredi 23 février à l'opposition comme je l'en ai prié?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Grenville-Carleton, je précise qu'aujourd'hui nous continuerons le débat du bill inscrit au nom du ministre de la Justice et qui porte sur la vie privée et la discrimination. Demain, quel que soit le résultat des travaux d'aujourd'hui, nous commencerons le débat des accords fiscaux et au besoin nous le poursuivrons lundi prochain. Ensuite, nous aborderons les modifications à la loi nationale sur les transports. Si nous pouvons y arriver avec l'accord de tous les partis, peut-être que nous pourrions étudier la mesure concernant Air Canada, et mercredi serait un jour désigné. Comme le député l'a proposé, le mercredi 23 février sera donc un jour désigné.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement a mentionné d'abord les modifications à la loi nationale sur les transports, ensuite Air Canada. A en juger par le ton, il ne voulait pas dire que les deux mesures seraient nécessairement mises en délibération dans cet ordre. Peut-on supposer qu'il serait prêt à discuter de la priorité de ces deux mesures?

M. MacEachen: Certainement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à propos des travaux de la Chambre. Jeudi dernier, pour l'inviter à présenter le bill C-30, je lui ai offert deux macarons, dont

Les Affaires extérieures

l'un portait l'inscription "Heritage has its day", et l'autre, «Le patrimoine ça se fête.» Il m'a répondu:

Monsieur l'Orateur, si le député m'offre un macaron avec une inscription en gaélique, je songerai à présenter le bill.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant lui remettre ce macaron en gaélique. Il est rédigé avec le concours de deux experts en gaélique du Cap-Breton. L'inscription se lit comme suit: «Tha m'ag aontachadh la m'oghreachd.»

Une voix: Qu'est-ce que ça veut dire?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ça veut dire la même chose. Si le ministre porte le macaron, il se trouvera à dire: «J'appuie notre patrimoine.» Maintenant que j'ai fait ce qu'il m'a demandé la semaine dernière, j'aimerais savoir s'il présentera le bill C-30, afin que nous puissions fêter le jour de Patrimoine national lundi prochain.

Une voix: Et vous porterez le kilt.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai regardé le macaron. Je vois bien que la phrase est en gaélique, mais quand le député l'a prononcée, ça ressemblait plutôt à du swahili. Le député l'a tout de même prononcée. Cela m'encourage de voir qu'il s'intéresse au gaélique; cela m'incite à songer encore à la possibilité d'instaurer le jour du Patrimoine national.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DES ENTENTES INTERNATIONALES

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en anglais et en français, un certain nombre d'ententes internationales qui sont récemment entrées en vigueur en ce qui concerne le Canada.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si les ententes qu'il dépose comprennent l'entente conclue récemment entre le Canada et les États-Unis au sujet des pipe-lines?

M. Jamieson: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais j'ai ici de 40 à 50 ententes. Je pourrais peut-être en remettre la liste au député. Je ne pense pas que celle qu'il a mentionnée figure parmi les ententes que j'ai ici. Je verrai si je peux envoyer une copie de la liste au député.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, l'entente conclue avec les États-Unis au sujet des pipe-lines sera-t-elle déposée?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur.